

P R O F I L
DE L'INDUSTRIE



Expansion industrielle
régionale

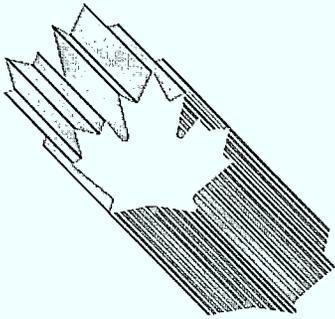
Regional Industrial
Expansion

Ministère d'État
Sciences et Technologie
Canada

Ministry of State
Science and Technology
Canada

**Pêche — Mollusques
et crustacés de l'Atlantique**

Canada



P R O F I L

DE L'INDUSTRIE

PÊCHE — MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS DE L'ATLANTIQUE

1988

AVANT-PROPOS



Étant donné l'évolution actuelle des échanges commerciaux et leur dynamique, l'industrie canadienne, pour survivre et prospérer, se doit de soutenir la concurrence internationale. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents qui sont des évaluations sommaires de la compétitivité de certains secteurs industriels. Ces évaluations tiennent compte de facteurs clés, dont l'application des techniques de pointe, et des changements qui surviendront dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Ces profils ont été préparés en consultation avec les secteurs industriels visés.

Cette série est publiée au moment même où des dispositions sont prises pour créer le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, fusion du ministère de l'Expansion industrielle régionale et du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Ces documents seront mis à jour régulièrement et feront partie des publications du nouveau ministère. Je souhaite que ces profils soient utiles à tous ceux que l'expansion industrielle du Canada intéresse et qu'ils servent de base aux discussions sur l'évolution, les perspectives et l'orientation stratégique de l'industrie.

Ministre

L'industrie canadienne de la pêche et des produits dérivés regroupe les activités de ce secteur menées dans la région de l'Atlantique, le long de la côte du Pacifique et la pêche en eau douce. Dans ce contexte, une série de profils a été préparée sur les sujets suivants :

- le poisson de fond de l'Atlantique
- le poisson pélagique de l'Atlantique
- les mollusques et les crustacés de l'Atlantique
- la pêche le long de la côte du Pacifique.

1. Structure et rendement

Structure

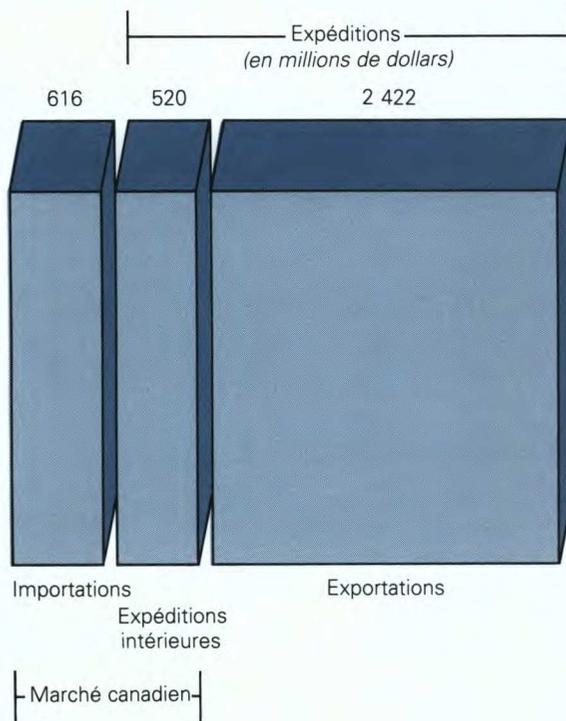
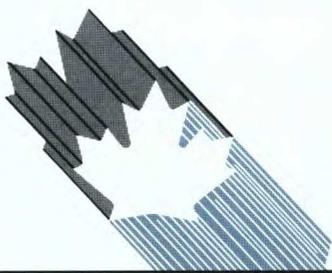
La pêche des mollusques et des crustacés de l'Atlantique, l'un des sous-secteurs de cette industrie au Canada, repose sur le traitement d'une variété de mollusques et de crustacés, dont les plus courants sont le homard, 55 p. 100 de la valeur des débarquements en 1986, les pétoncles, 17 p. 100, le crabe, 15 p. 100, les crevettes, 9 p. 100 et les autres mollusques et crustacés, 4 p. 100, principalement les palourdes, les huîtres, les moules et le calmar.

Au Canada, en 1986, la production totale de mollusques et de crustacés de l'Atlantique atteignait 612 millions de dollars, soit 21 p. 100 de la valeur totale des expéditions canadiennes de produits de la pêche et 30 p. 100 de la production totale de ce secteur. Ce dernier fournit la plus grande partie de la production de mollusques et de crustacés, le reste provenant des sous-secteurs de la pêche le long de la côte du Pacifique et de la pêche en eau douce. Plus de 70 p. 100 de la production sont exportés, les États-Unis étant le principal client avec les trois quarts des exportations, la CEE et le Japon venant derrière.

Dans ce domaine particulier, il n'existe actuellement aucun document portant uniquement sur l'emploi et sa répartition*. Cependant, ce dernier représente environ 21 p. 100 du total des 27 000 emplois de l'industrie canadienne des produits de la pêche.

Clearwater Fine Foods Inc., les Produits de la mer Limitée et les Pêcheurs unis des Maritimes sont les principales entreprises dominant ce secteur. Les Fruits de mer FPI Limitée s'occupe exclusivement de la pêche aux pétoncles; les petites et les moyennes entreprises, exploitées par leur propriétaire et spécialisées dans le traitement d'une ou de plusieurs espèces, se partagent le reste de ce sous-secteur.

* De façon générale, il est difficile d'estimer les effectifs de cette industrie en raison du caractère fortement saisonnier de la pêche.



Pêche*
1986-Importations, exportations et expéditions intérieures.

* Comprend l'industrie dans son ensemble. Des données distinctes sur les importations, les exportations et les expéditions intérieures de mollusques et de crustacés de l'Atlantique ne sont pas disponibles.

En 1985, les pêches de l'Atlantique représentaient 15 p. 100 du volume total de l'ensemble des prises de homard dans le monde. Outre la consommation intérieure, les principaux marchés du homard canadien sont les États-Unis, 50 p. 100 de la valeur des exportations en 1986, la CEE, 14 p. 100, et le Japon, 3 p. 100. La plupart du temps, le homard se vend vivant, plus de 60 p. 100 des expéditions de 1986, mais on le trouve aussi surgelé dans sa carapace, en blocs de chair surgelée ou encore en conserve. La pêche est essentiellement faite par de petites entreprises ou des pêcheurs indépendants, mais la commercialisation est dominée par les trois chefs de file. Comme la saison de la pêche est de courte durée, nombre de pêcheurs de homards ne se limitent pas à cette espèce.

En 1985, le Canada comptait pour environ 8 p. 100 du volume des débarquements de pétoncles dans le monde. Pratiquement toutes les prises sont destinées au marché américain, où elles font concurrence à la production intérieure et aux importations du Japon. En 1986, 35 p. 100 de la valeur des importations de pétoncles aux États-Unis provenaient du Canada. En général, les pétoncles se vendent soit surgelés, soit frais et réfrigérés ou encore panés et partiellement cuits.

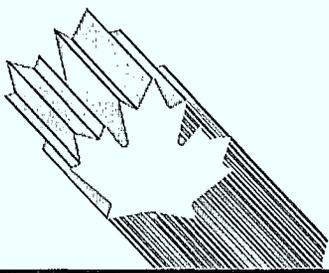
Rappelons que le secteur particulier de la pêche au crabe et de sa transformation est dominé par la petite entreprise. En 1985, le Canada a fourni environ 5 p. 100 du tonnage des débarquements de crabe dans le monde, principalement du crabe des neiges.

En 1986, les États-Unis, le principal marché, comptaient pour quelque 52 p. 100 de la valeur des exportations canadiennes de crabe. Cette même année, le Canada assurait 58 p. 100 de la valeur des importations américaines de crabe, suivi de la République de Corée du Sud, son principal concurrent. Les autres marchés importants pour le crabe canadien sont le Japon, 31 p. 100, et la CEE, près de 15 p. 100. Pour sa part, le Canada comptait pour environ 18 p. 100 des importations japonaises de crabe frais, réfrigéré ou surgelé et ce, malgré la concurrence américaine, et pour près de 24 p. 100 des importations de crabe préparé ou en conserve de la CEE; l'URSS et la Thaïlande étaient les principaux rivaux sur ce marché.

Le Canada est un importateur net de crevettes; en 1986, ses importations s'élevaient à 178 millions de dollars et ses exportations à 31 millions. Les importations proviennent essentiellement d'espèces vivant dans les eaux tempérées du golfe du Mexique et de l'Extrême-Orient. Par contre, la crevette vivant dans les eaux plus froides du Canada est plus petite; elle forme l'essentiel de la production canadienne, qui représentait, en 1985, moins de 1 p. 100 de la pêche de cette espèce. Ces deux sortes de crevettes répondent à des besoins différents du marché en raison de leur taille, de leur goût et de leur chair. La moitié environ des exportations canadiennes est dirigée vers les États-Unis, tandis que des volumes moindres partent vers l'Europe et le Japon. Sur le marché de la crevette pêchée dans les eaux froides, les principaux concurrents sont les États-Unis, la Norvège et le Groenland. Au Canada, la pêche à la crevette est, en général, faite par de petites entreprises, mais récemment de grands navires s'en sont aussi chargés.

En 1986, les exportations canadiennes de palourdes s'élevaient à 30 millions de dollars, la moitié provenant de l'Atlantique. D'autres espèces comme les moules et les huîtres offrent des possibilités d'exploitation faibles mais croissantes. La pêche au calmar a été fructueuse de 1980 à 1982, époque où les exportations atteignaient, en 1981, un sommet de 26 millions de dollars, mais, depuis, les quantités ont bien diminué en raison d'une baisse cyclique des réserves.

La mytiliculture, les parcs à mollusques et les homarderies offrent de grandes possibilités, mais n'en sont qu'à leurs débuts et ont donc peu d'influence sur le volume actuel des prises.



Rendement

Les ressources à valeur élevée n'étant pas toujours abondantes, le secteur des mollusques et des crustacés se caractérise par une offre relativement limitée pour laquelle la demande est forte. Comme cette industrie dépend surtout de ses réserves, la production et les exportations sont donc limitées en raison des variations saisonnières et du caractère imprévisible des réserves plutôt que des conditions du marché. L'importance de la demande internationale permet généralement de vendre la production à des prix avantageux; cependant, la concurrence reste serrée sur les marchés des pays industrialisés, pour les produits de qualité supérieure plusieurs fois transformés.

Le volume des débarquements de mollusques et de crustacés de la côte de l'Atlantique varie sensiblement d'une année à l'autre. De 1980 à 1986, les prises de homards ont augmenté et sont passées de 20 088 tonnes en 1980 à 36 500 tonnes en 1986. Les débarquements de pétoncles ont diminué régulièrement, étant passés de 70 472 tonnes en 1980 à 36 474 tonnes en 1984, mais, depuis, ils ont repris, pour atteindre 56 700 tonnes en 1987. Les débarquements de crabes ont énormément varié de 1980 à 1986, pour atteindre un minimum de 28 725 tonnes en 1980 et un maximum de 48 258 tonnes en 1982; en 1986, 43 300 tonnes avaient été pêchées. Au cours de la décennie, les prises de crevettes ont varié dans une fourchette de 12 000 à 18 000 tonnes pour passer à 17 900 tonnes en 1986, soit une augmentation de 32 p. 100 par rapport à 1985.

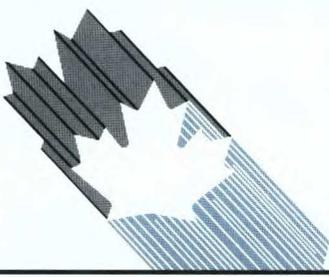
Le caractère imprévisible des réserves influe directement sur le rendement de cette industrie, mais dans l'ensemble les prix ont augmenté, provoquant une amélioration du rendement général.

Dans l'Atlantique, la pêche au crabe a bénéficié de la diminution des réserves de crabe de l'Alaska, qui lui faisait concurrence, entraînant de ce fait une augmentation des exportations de produits surgelés vers le Japon. Toutefois, dans le sous-secteur moins important du crabe en conserve, la concurrence livrée par l'Asie du Sud-Est en raison du volume pêché et des prix a porté atteinte à la position des produits de l'Atlantique sur les marchés. Les exportations de crevettes aux États-Unis ont augmenté malgré la dynamique de la commercialisation norvégienne, les importations en provenance de l'Asie du Sud-Est à un prix inférieur et la reprise de l'offre découlant de l'expansion rapide de l'aquaculture dans plusieurs pays, dont l'Équateur.

D'après les prévisions, les imitations de crustacés à base de surimi, produit fabriqué à partir de poissons de fond peu coûteux, auraient dû livrer une concurrence de taille aux produits naturels lorsque le surimi est arrivé du Japon au début des années 80. Aux États-Unis, l'arrivée du simili-crabe sur le marché a toutefois démontré que la consommation de crabe naturel n'avait pas diminué même après le lancement du produit. Dans le secteur de l'alimentation, plutôt sensible aux prix, il s'est créé de nouveaux créneaux pour les produits à base de surimi, entraînant des investissements aux États-Unis, au Canada et en Europe, sur le marché de la fabrication du surimi. Jusqu'à présent, la production canadienne de surimi et de produits similaires n'a intéressé que quelques fabricants.

En général, les usines de traitement des mollusques et des crustacés produisent de bons rendements. Toutefois, étant donné la rentabilité de ce secteur et en raison du grand nombre de pêcheurs intéressés, la concurrence au chapitre des approvisionnements peut être intense et faire augmenter les prix versés aux pêcheurs, réduisant en retour les marges bénéficiaires des usines de traitement. De temps à autre, la chute imprévisible des prix conduit à des pertes considérables pour les usines de traitement disposant des stocks de produits finis. Depuis toujours, les spécialités fabriquées par les entreprises traitant les mollusques et les crustacés se vendent à des prix supérieurs à la moyenne par rapport aux coûts, et donc les marges brutes au chapitre du traitement des mollusques et des crustacés sont plus élevées que dans la plupart des autres sous-secteurs de la pêche. Cependant, à la suite de la découverte de toxines dans des moules à la fin de 1987, ce sous-secteur à croissance rapide a connu un recul temporaire.

Pour ce sous-secteur, il n'existe aucun renseignement détaillé sur les dépenses d'exploitation ou les immobilisations. Toutefois, la récession du début de la décennie a ébranlé la position de nombreuses entreprises spécialisées dans le traitement du poisson ainsi que leur situation financière, et ce, même après la fin de la récession. Pour 1987, il est prévu d'importantes augmentations des immobilisations dans l'ensemble de ce secteur, mais il est peu probable que ces augmentations soient notables dans le sous-secteur des mollusques et des crustacés, car la capacité de production y est plus que suffisante pour la plupart des espèces.



2. Forces et faiblesses

Facteurs structurels

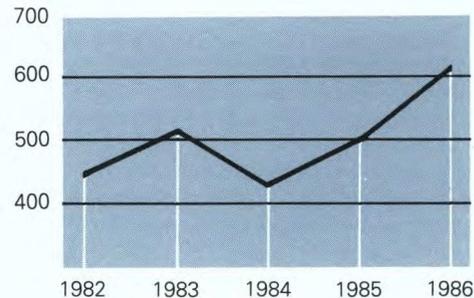
Le principal avantage, sur ses concurrents, du secteur du traitement des mollusques et des crustacés est la facilité d'accès à des réserves variées. Bien que les débarquements de certaines espèces aient fluctué considérablement, les réserves sont en général bien contrôlées. Dans le monde, l'approvisionnement en mollusques et en crustacés est limitée, et aucune augmentation notable n'est à prévoir, sauf pour les moules et les crevettes vivant dans des eaux tempérées, car la mytiliculture et l'aquaculture connaissent un certain succès. Dans le sous-secteur des pétoncles, la flotte est aujourd'hui vétuste. Les bateaux n'ont pas été remplacés en raison du long différend avec les États-Unis sur la question de la délimitation des frontières dans la zone du banc Georges, différend qui a été récemment résolu. En raison de la richesse des ressources dans cette région, il sera nécessaire de construire d'autres bateaux.

En moyenne, les immobilisations requises sont plus faibles pour le traitement des mollusques et des crustacés que pour le reste du secteur du traitement du poisson. Il est donc plus facile pour les usines de traitement de ces espèces de s'adapter au caractère imprévisible des réserves et à l'évolution du marché tout en restant rentables, facilitant l'établissement de nouvelles entreprises.

Au Canada, ce secteur est avant tout travaillistique. La mécanisation a remplacé, dans une certaine mesure, la main-d'œuvre dans les secteurs des crevettes et du crabe mais, en général, c'est le travail manuel qui domine dans les entreprises de traitement. Le recours à l'automatisation n'est pas aussi prononcé dans l'industrie canadienne que dans certaines régions des États-Unis, dont l'Alaska.

Les limites des réserves et la nécessité de payer des prix plus élevés au niveau primaire ont influé sur l'essor de la production, favorisant la préparation de produits de qualité supérieure se vendant plus chers, et améliorant la productivité. Cette tendance s'est traduite, dans le commerce du homard par exemple, par la vente de bêtes entières surgelées et par l'accroissement des ventes de homards vivants, ce qui requiert des investissements pour certaines installations de stockage temporaire afin d'accroître la productivité et de faire concorder l'offre avec la demande.

Expéditions



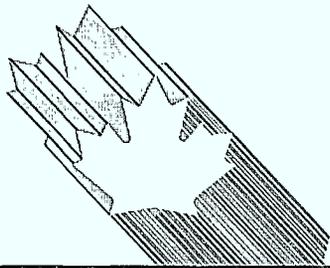
Expéditions — (en millions de dollars)

L'innovation, tant au chapitre de la commercialisation que des produits, joue un rôle important. La forte demande et les marges élevées du secteur du traitement des mollusques et des crustacés permettent les rentrées de fonds nécessaires à l'amortissement des frais d'innovation reliés aux produits et aux tests sur le marché. La gamme proposée comprend les produits vivants, tel le homard, les produits surgelés ou précuits, les conserves et les toute dernières nouveautés comme le homard ou les tentacules de calmar marinés et surgelés. Par ailleurs, si l'on continue à fabriquer des produits de moins en moins demandés, tels le homard ou le crabe en conserve, certains sous-secteurs seront menacés en raison du désintérêt pour ces produits.

Facteurs liés au commerce

Pour certains mollusques et crustacés vendus sur les grands marchés, des droits de douane relativement élevés sont imposés mais, comme il y a une forte demande pour ces produits, ces droits ne semblent pas limiter leur commerce de façon sensible. Même si, dans certains cas, les diverses barrières en usage ont parfois nui à une pénétration libre du marché, dans l'ensemble leur portée a été négligeable.

Aux États-Unis, marché clé, le homard, les crevettes et les pétoncles entrent en franchise de douane. Les droits imposés sur la chair de crabe fraîche ou surgelée s'élèvent à 7,5 p. 100, tandis que ceux sur le crabe et la chair de crabe préparés ou en conserve — et non dans des emballages sous vide — sont de 5 p. 100; le même produit, dans des emballages sous vide, est soumis à des droits de 11 p. 100. Les palourdes et les huîtres conservées sous vide sont aussi soumises à des droits pouvant atteindre 14 p. 100; toutefois, ces droits ont une portée limitée sur les volumes commerciaux.



Les normes imposées par les États-Unis sur la taille des homards et des pétoncles sont une autre sorte de barrière pour les importations canadiennes de pétoncles; ajoutons que ce programme de normalisation des produits exempte les importations canadiennes. Il est aussi prévu d'établir, au niveau fédéral, un régime semblable pour soustraire le homard canadien à ces normes fixées par les États-Unis, régime en vertu duquel il faudrait présenter des preuves d'origine; toutefois, les restrictions imposées par certains États limiteront les échanges.

Au sein de la CEE, les importations de mollusques et de crustacés se heurtent à d'importants droits de douane, ainsi répartis : 20 p. 100 pour le homard, les crevettes, le calmar et autres produits en conserve; 8 p. 100 pour le homard entier et 16 p. 100 pour le homard surgelé et le crabe en conserve. Ces droits ne sont pas prohibitifs pour le Canada qui, malgré cette barrière douanière, a réussi à vendre ses produits à la CEE.

Au Japon, les droits qui sont relativement faibles pour le crabe frais ou surgelé s'élèvent à 6 p. 100, tandis que ceux imposés sur les crevettes et le homard frais ou surgelés sont de 3 p. 100. Par ailleurs, les pétoncles sont soumis à des droits de 10 p. 100 et à des quotas, et les importations de calmar, sujettes à des droits de 10 p. 100 et à des quotas d'importation.

Pour sa part, le Canada impose des barrières douanières sur la chair de crabe, de 8 à 10 p. 100; sur le homard préparé ou en conserve, 6 p. 100; sur les palourdes dans des emballages scellés, 10 p. 100; sur les huîtres fumées, 3 p. 100; sur les huîtres préparées ou en conserve et les huîtres dans leur coquille, 5 p. 100, ainsi que sur certains mollusques et crustacés préparés ou en conserve, 6 à 8 p. 100.

En vertu de l'Accord de libre-échange, les droits de douane seront éliminés progressivement en trois étapes. Les droits sur quelques mollusques et crustacés seront abolis immédiatement; les droits sur les palourdes préparées et en conserve, ainsi que sur les langoustes surgelées, seront éliminés sur cinq ans; enfin, les autres droits sur les mollusques et les crustacés, ainsi que sur les produits transformés comme les plats cuisinés, les plats surgelés, etc., seront éliminés sur 10 ans.

Facteurs technologiques

Même si les entreprises de traitement des mollusques et des crustacés font peu preuve d'innovation dans la mise au point des produits, elles ne sont cependant pas en retard sur leurs principaux concurrents et, à l'avenir, il faut s'attendre à une plus grande mécanisation.

L'industrie canadienne des mollusques et des crustacés a mis du temps à adopter l'aquaculture. Notons également une plus grande facilité d'accès aux réserves pour la pêche de certaines espèces, comme la crevette vivant dans les eaux tempérées du Japon et de l'Asie du Sud-Est; mais cette espèce ne fait généralement pas une concurrence directe à la crevette pêchée dans les eaux plus froides du Canada. Dans le secteur des homarderies, le Canada est un chef de file mondial et la technologie actuelle, tôt ou tard, s'intéressera à ces méthodes d'élevage du homard et d'autres espèces.

Autres facteurs

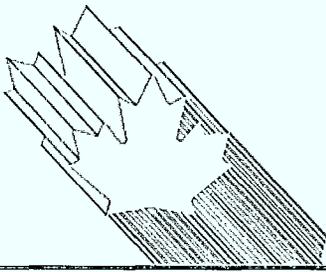
Étant donné que cette industrie repose sur la pêche et le traitement d'une ressource biologique de propriété commune, elle est donc soumise à toute une série de règlements administrés par le ministère des Pêches et des Océans (MPO). C'est pour cette raison que l'utilisation des ressources biologiques est régie par un système de quotas des prises autorisées. Cette utilisation est aussi soumise, dans le cas des espèces se déplaçant au-delà de la zone des 200 milles marins, à diverses conventions internationales dont le Canada est signataire.

Les investissements étrangers dans le secteur de la pêche dépendent de la politique du MPO qui interdit la délivrance de permis de pêche à toute entreprise appartenant à des intérêts étrangers dans une proportion supérieure à 49 p. 100. Cette politique tend à limiter la propriété étrangère dans les entreprises de traitement à intégration verticale et titulaires de permis de pêche.

3. Évolution de l'environnement

Malgré une vive concurrence, le Canada jouit d'une bonne réputation à titre de fournisseur fiable de mollusques et de crustacés de haute qualité. La rentabilité de ce secteur permet de nouveaux investissements pour améliorer la productivité, l'élaboration de nouveaux produits et la diversification des marchés.

Dans le cas du homard, les perspectives sont assez rassurantes. Le homard vivant devrait continuer à connaître une forte demande. A court terme, ce secteur cherchera probablement à réduire les pertes survenues au cours de l'entreposage et du transport; mais, à plus long terme, il s'intéressera à l'accélération des taux de croissance et à la commercialisation de produits de deuxième transformation.



Pour sa part, le secteur du crabe des neiges a profité du déclin de la pêche au crabe en Alaska et s'est trouvé un bon créneau au Japon, entraînant, au Québec en particulier, une expansion très rapide de la pêche au crabe au début des années 80. Une augmentation des réserves en Alaska pourrait influencer sur les chances des pêcheurs canadiens de crabe. Ajoutons que la concurrence interprovinciale, tant pour le crabe que pour le homard, est serrée, mais les variations du cycle de reproduction restent encore une source de difficultés.

De plus en plus de pays producteurs se font concurrence pour ravitailler le marché américain de la crevette, marché en pleine expansion. A la suite de la hausse des prix en 1986, la crevette de petite taille, pêchée dans les eaux tempérées et vendue à bon marché, a accru sa part du marché.

Au chapitre des réserves canadiennes, il faut noter des changements intéressants à la suite de l'acquisition par de grandes sociétés de chalutiers-usines pour pêcher la crevette dans les eaux froides. En retour, l'approvisionnement canadien a connu un essor, ce qui devrait réduire les importations; cependant, le Canada devrait rester un grand importateur de crevettes, surtout pour les espèces vivant dans les eaux tempérées.

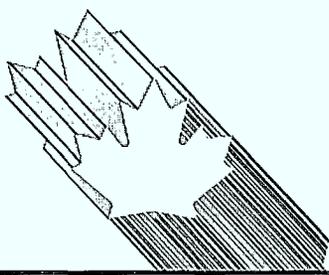
A la suite de l'entente avec les États-Unis sur la délimitation des frontières dans la zone du banc Georges, les entreprises de traitement des pétoncles devraient jouir d'un accès plus rationnel à cette ressource. Même si les prévisions sur les réserves indiquent des augmentations modestes, il faudra moderniser la flotte de pêche aux pétoncles afin d'en maintenir la rentabilité.

En raison de la force du marché, les espèces de mollusques et de crustacés, actuellement moins importantes, offrent de nouvelles possibilités d'expansion, soit en raison de l'augmentation de la demande, par exemple les huîtres, ou de l'évolution des pêches expérimentales pour l'exportation commerciale — praire américaine et palourde. A la suite des progrès marqués dans les techniques de prélèvement de la chair, des espèces de crabe auparavant délaissées pourraient aussi être commercialisables.

Pour sa part, le surimi connaît une expansion intéressante, comme dérivé du poisson, telles les simili-pinces de crabe, mais aussi comme source complémentaire de protéines. Toutefois, les techniques actuelles de fabrication du surimi utilisent le poisson de fond comme base, aussi les prix élevés des poissons de fond peuvent-ils limiter l'expansion du surimi, à moins d'adapter les méthodes actuelles à d'autres espèces.

En vertu de l'Accord de libre-échange, l'abolition des droits de douane sur les mollusques et les crustacés a peu de chance d'influer sur le commerce avec les États-Unis, le plus important marché d'exportation pour ces espèces, les droits de douane n'ayant été qu'un obstacle mineur au commerce. Certains droits américains, tels ceux imposés sur la chair de crabe, 11 p. 100, sont relativement élevés et leur abolition peut entraîner un accroissement des bénéfices pour les pêcheurs canadiens. Cet accroissement leur permettrait d'améliorer encore leur compétitivité, grâce à des investissements au chapitre de la technologie et des méthodes de production. L'abolition des droits canadiens sur les mollusques et les crustacés ne devrait pas menacer les producteurs canadiens, très compétitifs pour leurs homologues américains.

L'entrée en franchise de droits de produits de deuxième transformation accroîtra le commerce de toute une gamme d'articles à forte valeur ajoutée comme les plats cuisinés, les plats surgelés, etc., expansion qui contribuera probablement à des investissements et à l'amélioration des installations de production au Canada. Des efforts pour harmoniser les normes pourraient réduire les nombreuses barrières imposées sur les exportations aux États-Unis et améliorer les conditions des échanges.



4. Évaluation de la compétitivité

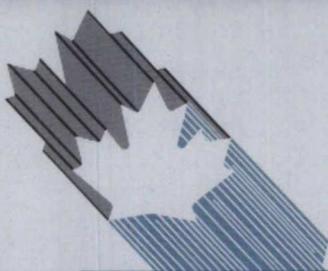
Le secteur des mollusques et des crustacés de l'Atlantique est concurrentiel à l'échelle internationale et devrait le rester. Bien que l'abondance de certaines espèces puisse varier, ce secteur en général est rentable. La facilité d'accès à une ressource bien contrôlée, qui est, de plus, très en demande sur les marchés de produits de qualité supérieure, restera une force. Les limites actuelles de l'offre peuvent s'atténuer avec le temps, grâce à l'aquaculture et à une commercialisation plus dynamique de produits similaires de haute qualité.

Même si l'Accord de libre-échange a une portée négligeable sur le volume du commerce des mollusques et des crustacés avec les États-Unis, il aura des répercussions positives sur cette industrie. L'abolition des droits de douane devrait se traduire par une augmentation des marges bénéficiaires des producteurs canadiens et de meilleures chances d'exporter des produits à valeur plus élevée.

Pour de plus amples renseignements sur ce dossier, s'adresser à :

Industries des services et des biens
de consommation
Ministère de l'Expansion industrielle régionale
Objet : Mollusques et crustacés de l'Atlantique
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Tél. : (613) 954-2927



PRINCIPALES STATISTIQUES

CTI 102*

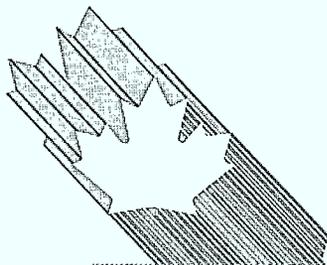
Comme nous ne disposons pas de ventilations détaillées pour les mollusques et crustacés de l'Atlantique, la plupart des données qui figurent ici concernent le secteur canadien des produits de la pêche dans son ensemble.

	1973	1982	1983	1984	1985	1986
Établissements	330	348****	392	397	390	n.d.
Emplois	21 424	25 382	24 577	24 372	26 964	n.d.
Expéditions**	748	1 904	1 887	1 852	2 493	2 942
Expéditions***	538	681	647	666	783	832
Valeur des débarquements**	321	888	880	904	1 131	1 330
Débarquements***	1 118	1 413	1 349	1 278	1 446	1 510
Profits après impôt** (en % du revenu)	34,3 5,2	(73,7) —	(41,9) —	9,7 0,5	n.d. n.d.	n.d. n.d.

Mollusques et crustacés de l'Atlantique	Données préliminaires					
	1973	1982	1983	1984	1985	1986
Débarquements***	75	170	142	131	149	167
Valeur des débarquements**	63	238	295	286	332	420
Expéditions**	123	445	515	433	500	612

STATISTIQUES COMMERCIALES

	1973	1982	1983	1984	1985	1986
Exportations**	499	1 612	1 569	1 597	1 859	2 422
Expéditions intérieures**	249	292	318	255	634	520
Importations**	111	365	441	514	496	616
Marché intérieur**	360	657	759	769	1 130	1 136
Exportations (en % des expéditions)	67	85	83	86	75	82
Importations (en % du marché intérieur)	31	55	58	67	44	54
Source des importations		É.-U.	CEE	Amérique Centre et Sud	Japon	Autres
(en % de la valeur totale)	1982	59	3	11	6	21
	1983	57	5	9	7	25
	1984	56	4	8	7	25
	1985	54	8	10	7	21
	1986	51	8	7	7	27



STATISTIQUES COMMERCIALES

Destination des exportations (en % de la valeur totale)		É.-U.	Japon	CEE	Autres pays	
					d'Europe	Autres
	1982	55	15	16	7	7
	1983	62	12	16	4	6
	1984	61	15	13	3	8
	1985	61	17	14	2	6
	1986	59	18	14	3	6

RÉPARTITION RÉGIONALE — Moyenne des 3 dernières années

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.
Établissements (en %)	73	10	4	1	12
Emplois (en %)	77	8	n.d.	n.d.	13
	Côte atlantique (Québec y compris)		Pêches intérieures		Côte du Pacifique
Expéditions (en % du total)	69		5		26

PRINCIPALES SOCIÉTÉS — Mollusques et crustacés de l'Atlantique

Nom	Propriété	Emplacement
1. Les Produits de la mer Limitée	canadienne	Nouvelle-Écosse Terre-Neuve Nouveau-Brunswick Île-du-Prince-Édouard
2. Clearwater Fine Foods	canadienne à 60% britannique à 40%	Nouvelle-Écosse Québec
3. Pêcheurs unis des Maritimes	canadienne	Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Édouard

* CTI de 1980.
 ** Les montants indiqués sont exprimés en millions de dollars.
 *** Les montants indiqués sont exprimés en milliers de tonnes.
 **** Estimations.

Bureaux régionaux



Terre-Neuve

Parsons Building
90, avenue O'Leary
C.P. 8950
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél. : (709) 772-4053

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall
134, rue Kent
bureau 400
C.P. 1115
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7400

Nouvelle-Écosse

1496, rue Lower Water
C.P. 940, succ. M
HALIFAX
(Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-2018

Nouveau-Brunswick

770, rue Main
C.P. 1210
MONCTON
(Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Tél. : (506) 857-6400

Québec

Tour de la Bourse
800, place Victoria
bureau 3800
C.P. 247
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-8185

Ontario

Dominion Public Building
1, rue Front ouest
4^e étage
TORONTO (Ontario)
M5H 1B5 (9/95)

Colombie-Britannique

Scotia Tower
9^e étage, bureau 900
C.P. 11610
650, rue Georgia ouest
VANCOUVER
(Colombie-Britannique)
V6B 5H8
Tél. : (604) 666-0434

Yukon

108, rue Lambert
bureau 301

N		
T		
N		Ouest
3 ^e		
bu		
C.		
W		st)
R ^e		
Té		
Sa		
10 ^e		
6 ^e		
SA:		
S7 ^e		
Tél.		
Alb		
Corr		
101		
bure		
EDM		
T5J		
Tél.		

DATE DUE - DATE DE RETOUR

Pour obtenir des exemplaires de ce profil, s'adresser au :

Centre des entreprises
Direction générale des
communications
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5

Tél. : (613) 995-5771

PU 3009

QUEEN HD 9505, C3 I5 F13 198
 Canada, Industry, Science and
 Fisheries products - Atlantic